

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1147 Décisions concernant les Services Etat

n° 1147

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 juillet 1965

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro  
1 août 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Le contrat porvisoire d'engagement souscrit à compter du 11 mai 1965 par le milicien de 2° classe Ali Osman Gueldon, Mle 3019, en service au Dépôt de la Milice à Djibouti, ne sera pas reconduit en application de l'article 15 susvisé. L'intéressé sera licencié pour inaptitude à l'emploi pour compter du 1er juillet 1965. Totalisant moins d'un an de services effectifs dans la Milice de la C.FS. il ne peut prétendre à aucune indemnité.